

**AR Prefecture**

016-211603410-20260521-DEL\_2026\_6\_10-DE  
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Hélène DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

---

**Objet : Présentation et prise d'acte du Rapport Social Unique 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-4 du Code général de la fonction publique relatifs au Rapport Social Unique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique ;

**AR Prefecture**

016-211603410-20260521-DEL\_2026\_6\_10-DE  
Reçu le 26/05/2026

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Charente ;

Considérant que le Rapport Social Unique (RSU) constitue un outil de pilotage des ressources humaines permettant d'apprécier notamment les caractéristiques des emplois et des agents de la collectivité, la situation comparée des femmes et des hommes, les conditions de travail, la rémunération, la formation, l'absentéisme ainsi que les actions mises en œuvre en matière de prévention et de dialogue social ;

Considérant que le Rapport Social Unique 2024 de la commune de Saint-Michel a été établi par le Centre de Gestion de la Charente sur la base des données transmises par la collectivité ;

Considérant que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial compétent ;

**Après en avoir délibéré, il est décidé :**

– de **PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport Social Unique 2024 de la commune de Saint-Michel ;

– de **PRÉCISER** que ledit rapport sera tenu à la disposition des élus et pourra être consulté en mairie dans les conditions réglementaires en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 21/05/2026,

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le ..... 26/05/2026 .....

Publié le ..... 26/05/2026 .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

Le Maire,

